

BADR

(Base Automatisée des Douanes en Réseau)

D 12

Janvier 2006



Administration des Douanes et Impôts Indirects

BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseau)

BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseau), nouveau système informatique de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects destiné à remplacer le système SADOQ, a été conçu en une application intégrée qui couvre le processus complet de gestion de l'activité douanière. Les principaux objectifs de BADR sont :

- un environnement technique standard, ouvert et pérenne basé sur les technologies du WEB et un accès plus large à partir d'un portail Internet, aujourd'hui très peu coûteux et largement répandu, ou par envoi EDI (Echange de Données Informatisé).

- un service meilleur au profit des opérateurs économiques partenaires de l'ADII et des utilisateurs douaniers. Ceci se traduit par :

- une interface évoluée et conviviale (interactive avec de l'aide en ligne et des messages explicites de détection d'erreur).
- des performances améliorées.

- une couverture de l'ensemble des besoins des opérateurs et des services douaniers.

- de meilleures conditions de contrôle et de suivi des opérations douanières.

Ce nouveau système se compose de quatre paliers selon un découpage fonctionnel pré-établi. Le palier 1 relatif à la mise en douane (gestion de la Déclaration Sommaire) est aujourd'hui opérationnel. Il s'interface avec le système SADOQ qui continue à gérer le reste du circuit de dédouanement. Les autres paliers qui seront mis en service au fur et à mesure de leur réalisation concernent principalement les domaines ci-après :

- palier 2 : découpage fonctionnel autour de la déclaration en détail jusqu'à la liquidation, le paiement et l'enlèvement des marchandises.
- Palier 3 : la comptabilité, le contentieux, les impôts indirects et l'archivage.
- Palier 4 : la MCV (Mise à la Consommation des Véhicules), les colis postaux, les colis express et le travail rémunéré.

En plus des agents douaniers responsables de la mise en douane, les principaux utilisateurs concernés par le palier 1 sont :

- Les consignataires maritimes,
- Les transporteurs aériens,
- Les dépoteurs,
- Les exploitants MEAD (Magasins Et Aires de Dédouanement).

1. INNOVATIONS FONCTIONNELLES

Pour une meilleure visibilité et une gestion efficace et fiable du processus de mise en douane, de nouvelles fonctionnalités ont été introduites dans BADR. Il s'agit de :

- La notion de super déclarant ;
- L'anticipation d'acquisition des déclarations ;
- La gestion du carnet de TIR ;
- La gestion des versions des déclarations ;
- Les demandes de modifications via BADR ;
- L'état de prise en charge en suite de transit ;
- L'assistance en ligne.

1.1. La notion de super déclarant

Chaque société choisit parmi ses déclarants un déclarant de type particulier : «le super déclarant». Ce dernier dispose de l'ensemble des fonctionnalités de la société et gère les habilitations des autres déclarants de ladite société sans faire appel à l'Administration.

1.2. L'anticipation de l'acquisition des déclarations

A l'instar du principe d'anticipation pour les DUM déjà pris en charge par le système SADOQ, l'anticipation des déclarations du palier 1 de BADR consiste en :

- L'enregistrement des déclarations sommaires avant l'arrivée des marchandises à l'import.
- L'enregistrement du dépotage, de la déclaration sommaire MEAD et de la déclaration secondaire pool

avant l'enregistrement des déclarations sommaires «mère» ou «de référence».

De l'adoption de ce principe résultent deux évolutions majeures par rapport au processus actuel de mise en douane :

- Accélération du dédouanement : la possibilité de dépoter, de prendre en charge au sein d'un MEAD ou de pré-apurer un lot de dédouanement se trouvant dans une déclaration enregistrée par anticipation.

- Indépendance des acquisitions des déclarations : les opérateurs déclarants deviennent indépendants les uns des autres pour ce qui est de l'enregistrement de leurs déclarations respectives. Il s'agit :

- des déclarations en pool où chaque consignataire (principal ou secondaire) saisit une déclaration indépendamment des autres co-consignataires et du consignataire principal.
- de l'état de dépotage qui, considéré comme une déclaration à part entière, peut être acquis avant l'enregistrement de la déclaration de référence.
- De la déclaration sommaire MEAD qui peut être enregistrée indépendamment de la déclaration de l'opérateur de référence.

1.3. La gestion du carnet de TIR

Dans le nouveau système BADR, le carnet TIR est une déclaration qui est prise en charge par l'agent douanier pour les marchandises bénéficiant de la suspension de paiement de l'impôt à l'ouverture dudit document.

1.4. La gestion des versions des déclarations

Dans BADR, toute modification d'une déclaration enregistrée donne lieu à une nouvelle version. BADR assure la traçabilité de ces modifications et permet de restituer à tout moment :

- L'état initial de transmission de la déclaration.
- L'état instantané de la déclaration compte tenu des modifications acceptées.

BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseau)

- Le détail de chaque modification individuellement et son état "proposé/accepté ou non"

1.5. L'envoi des demandes de modification via BADR

Le déclarant n'a plus à se déplacer aux bureaux des douanes pour déposer les demandes de modification d'une déclaration préalablement enregistrée. Ces demandes sont acheminées via le système BADR et sont soumises ainsi à l'approbation du service concerné qui décide après étude d'accepter ou de rejeter en totalité ou en partie les modifications demandées. Le déclarant pourra, à travers le système, consulter le ou les motifs de rejet de sa demande.

1.6. L'état de prise en charge en suite de transit

Le système BADR met à la disposition des agents douaniers la possibilité d'identifier sur le système les différentes marchandises entrées en magasin et qui ont fait l'objet d'un transit par un autre bureau douanier. Le transport de ces marchandises peut avoir été couvert par un acquit à caution de transit, un carnet de TIR ou un carnet ATA.

1.7. L'assistance en ligne

Le système BADR met à la disposition aussi bien des opérateurs économiques que des agents douaniers un certain nombre de nouvelles fonctionnalités dans l'objectif d'avoir une meilleure visibilité et une bonne assistance et ce à travers la multitude des possibilités de recherche, d'interrogation et d'accès à l'information de manière générale. Ces fonctionnalités concernent :

- Les services de listes de recherches multicritères ;
- Les guides d'utilisation ;
- L'accès aux fonctionnalités créées directement via des raccourcis ;
- Les alertes et les indicateurs de suivi.

2. L'ACCES AU SYSTEME BADR

2.1. Modes d'accès

Le système BADR est accessible selon deux modes d'accès :

Via Internet

Ce mode d'accès, aujourd'hui largement répandu, permet à son utilisateur de bénéficier à moindre coût des différents avantages offerts par l'Internet (disponibilité, mobilité, ergonomie, convivialité, utilisation des équipements, et logiciels standards, ...).

Via EDI

L'EDI (l'Échange de Données Informatisé) est une technique d'échange de données numériques (fichiers informatiques), commerciales et administratives, structurées, selon des messages pré-établis et normalisés entre deux ou plusieurs partenaires dont les systèmes d'information sont conçus indépendamment, en utilisant un moyen de télécommunication et des standards agréés sur le plan international.

L'échange par EDI pour le palier 1 concerne les modules suivants :

- Les Déclarations Sommaires aériennes et maritimes (pool et hors pool).
- Les déclarations sommaires MEAD.
- Les dépotages.

Les paliers suivants du système BADR intègrent plus de fonctionnalités dans le cadre de l'échange par voie EDI.

2.2. Matériel informatique requis

Pour l'accès via Internet

- Un accès à l'Internet.
- Un PC standard avec les caractéristiques suivantes :

	Configuration Minimum	Configuration recommandée
CPU	Pentium III à 500 Mhz ou équivalent	Pentium IV 1.6 Ghz ou équivalent
Mémoire	128 Mo	256 Mo
Espace Disque	4 Go	20 Go ou plus
OS (Système d'Exploitation)	Windows 98 (avec derniers correctifs)	Windows 2000 version 5.0 (numéro de Service Packs 4)
Navigateur Web	Internet Explorer version 6 (avec derniers correctifs)	Internet Explorer version 6 (avec derniers correctifs)
Mode Vidéo	800 x 600	1024 * 768
Connexion réseau	Liaison Internet à 64 kbps	Liaison RNIS ou ADSL 128 kbps sur RNIS ou ADSL
Imprimante	Imprimante capable d'imprimer le format PDF	Imprimante capable d'imprimer le format PDF
Acrobat reader	Version 4.0	Version 6.0 ou version supérieur
Microsoft Office	Excel 2000	Excel 2000 ou version supérieur

Pour l'accès via EDI

- Un PC standard.
- Une liaison de télécommunication (débit minimal de 128 kbps. Un débit supérieur ou égal à 128 kbps est recommandé).
- Un logiciel de traduction respectant la norme EDIFACT ou un traducteur installé chez un opérateur RVA (Réseau Valeur Ajoutée).
- Une imprimante pour les besoins d'édition.

3. ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

Une cellule d'assistance dénommée « **BADR - L I N E** » est mise en place pour apporter aux utilisateurs de ce système l'aide et l'assistance technique nécessaires. Les opérateurs économiques peuvent prendre l'attache de cette structure au numéro de téléphone **037 57 93 93**, ou contacter les Services de l'Accueil, de l'Orientation et du Système d'Information dans les Directions Régionales et les chargés d'accueil aux numéros de téléphone suivants :

- Direction Régionale du Nord-Est (Nabeul) : **056 60 85 90**
- Direction Régionale du Nord-Ouest (Tunis) : **039 54 04 57/58**
- Direction Régionale du Centre (Rabat) : **037 73 72 63/037 73 75 22**
- Direction Régionale de Casa-Port : **022 54 79 42**
- Direction Régionale de Casablanca : **022 20 74 10**
- Direction Régionale du Centre Sud (Marrakech) : **044 44 65 86/94/96**
- Circonscription d'Agadir : **048 82 80 52/048 84 38 07**
- Circonscription de Laâyoune : **048 89 23 48/048 89 40 10**

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat.
Tél. : 037 57.90.00 037 71.78.00/01
E-Mail : adii@douane.gov.ma
Adresse Internet : www.douane.gov.ma

